



Réseau des agences de financement françaises en faveur de la science ouverte : Vers le déploiement d'une politique commune en faveur de la science ouverte

Mars 2022

Le 29 juin 2020, [l'Agence de la transition écologique](#) (ADEME), [l'Agence nationale de la recherche \(ANR\)](#), [l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#) (Anses), [l'Institut national du cancer](#) (INCa) et l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales devenue en 2021 [l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes](#), ont signé une [Déclaration conjointe en faveur de la science ouverte](#). Elles affirment ainsi leur volonté de développer une approche concertée pour favoriser la diffusion et le partage des connaissances.

Depuis 2021, toutes les agences ont adopté des engagements forts en faveur de la science ouverte et mis en œuvre une politique commune :

- Favoriser le libre accès pour les publications scientifiques issues des projets financés

En 2021, les agences ont déployé une même politique de libre accès, en demandant le dépôt des publications scientifiques dans l'archive nationale HAL ou par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale. Par ailleurs, elles recommandent de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert. Conformément à la seconde édition du [Plan National pour la Science Ouverte](#), les agences s'engagent à travailler à la mise en œuvre de la stratégie de non cession des droits.

- Promouvoir le partage et l'ouverture des données de la recherche

Afin de préparer les données à leur partage et diffusion éventuelle dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » **chaque agence demande un plan de gestion des données (PGD)** dès le démarrage du projet de recherche et préconise sa mise à jour régulière notamment en fin de projet. Les agences ont adopté le modèle commun développé par Science Europe celui-ci a été mis à la disposition des chercheurs dans l'outil [DMP OPIDoR](#).

- Partager et harmoniser nos pratiques et modalités d'évaluation des projets

Conformément à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche et à [l'Appel de Paris](#) lancé le mois dernier lors de l'Open Science European Conference, elles poursuivent leurs échanges pour améliorer leurs pratiques d'évaluation de la qualité scientifique des

projets en veillant à la prise en compte de tous les produits de la recherche. Cette réflexion s'inscrit également dans la dynamique du futur espace utilisateurs du portail appelsprojetsrecherche.fr.

- **Informier et sensibiliser aux pratiques de science ouverte**

En 2022, en collaboration avec le [Collège compétences et formations](#) du comité pour la science ouverte, elles développeront des modules de formation autour de la science ouverte et du plan de gestion des données à destination de leurs collaboratrices et collaborateurs.

- **Ouvrir les données relatives aux projets financés**

En accord avec l'Open Government Partnership qui promeut la transparence de l'action publique, et conformément à la loi pour une République numérique qui prévoit l'ouverture par défaut des données des administrations publiques, **les agences mettent à disposition leurs jeux de données relatifs aux « projets financés » sur data.gouv.fr¹**, la plateforme ouverte des données publiques françaises. Ces jeux de données seront enrichis avec d'autres données dans les mois à venir.

En 2022, les agences poursuivront leur collaboration pour mettre la science ouverte au cœur des pratiques de recherche.

¹ Pour l'ANRS-MIE et l'INCa les jeux de données seront mis à disposition en 2022